

alla un jour, en compagnie de M. Ramirez, visiter M. de Montholon. « Dans le cours de cette visite, dit-il, M. de Montholon, faisant allusion à cette défense, lui dit : « L'Espagne, M. le ministre, que vous n'aurez pas la barbarie d'empêcher les fouilles des monuments que vous n'étudiez jamais, et l'exportation pour nos musées et notre Empereur qui vous rend de si grands services, des antiquités dont vous aurez le double. »

— Changez le verbe, répondit M. Ramirez, et dites que je n'aurai jamais la barbarie de permettre ces fouilles et ces exportations. »

Cet incident peut nous donner une idée des dispositions des autorités mexicaines à l'égard de la France. Ramirez était un ancien ministre de Juárez et M. Domenech rapporte qu'on disait dans les coulisses politiques que Juárez régnait à Mexico, sous le nom de Ramirez, Maximilien était trop honnête et trop loyal ; et son aventure prouve que la première qualité indispensable pour un souverain, c'est non pas l'honnêteté, mais l'habileté.

L'encaisse de la banque est encore diminué de 17 millions; la cause principale est le détachement des coupons que ramène chaque commencement de semestre. Malgré un certain nombre d'achats, les cours ne progressent que faiblement. La rente n'a pu regagner le cours de 70 qui paraît maintenant la limite extrême de la hausse.

Samedi, les rédacteurs de la *Liberté* ont offert un banquet à M. Duvernois pour fêter sa sortie de prison. Ce n'est pas un banquet, a dit quelqu'un, c'est de la banque. Nous ne savons si M. Francisque Sarcey a été invité.

L'exemple de Paris est contagieux : la querelle entre l'*Impartial Dauphinois* et le *Courrier de l'Isère* va se terminer par un duel. Comme le public de Grenoble va s'amuser ! Ce sont les journalistes que le poète a voulu désigner :

Genus irritabile vatum.

CH. CAHOT.

Paris, 11 janvier.

Au moment où l'on pouvait espérer que la Russie, ajournant l'exécution de ses projets, le règlement de la question d'Orient allait être différé, voici que de différents côtés sont poussés des cris d'alarme. Hier soir, la *Liberté* disait : « Ce serait en vain que l'on nierait ce qui se trame dans l'ombre : partage de l'Empire Ottoman entre la Russie et l'Angleterre, l'une et l'autre alliées également cordiales de la Prusse, leur instrument non désintéressé. C'est là un pétard que la *Liberté* a lancé en l'air, ou si l'on veut un ballon d'essai. Qu'est-ce que cela veut dire ? Et d'où la *Liberté* tire-t-elle ses informations ou ses suppositions ? Est-ce du Palais-Royal ? A-t-elle voulu, elle aussi s'attirer un désaveu du *Moniteur* ? »

On parle aussi d'une circulaire où le gouvernement russe exposerait ses projets de rattachement territorial en Turquie et d'agrandissement de la Grèce.

Nous sommes assez embarrassés ici pour juger ce qu'il y a de fondé dans le bruit d'une alliance de l'Angleterre et de la Russie, alliance que sans doute le prince de Galles serait allé récemment cimenter lui-même à Saint-Petersbourg ; et il nous semble bien surprenant que la Russie prenne ainsi, à l'improviste, l'initiative de projets de modifications territoriales. Quoi qu'il en soit, et tous ces bruits fussent-ils faux, on ne peut nier que de graves embarras vont surgir du côté de l'Orient, et nous ne pouvons en prévoir le terme ni la part que la France devra prendre au conflit.

Nous ne pouvons plus douter de la mise en accusation du président Johnson ; c'est la première fois que le fait se produit depuis l'établissement de la grande République. Mais le président n'est encore qu'accusé et il est possible que le Sénat ne le

déclare pas coupable. Partisans et adversaires des Etats-Unis prêtent le plus vif intérêt à ce grave incident.

Il se confirme que le projet de réorganisation de l'armée n'est pas du tout abandonné par le gouvernement. On fixe toujours au 4 février l'ouverture de la session.

Il y a aujourd'hui une assez forte baisse sur la Rente par suite de quelques ventes ; on parlait aussi de rivalités financières qui se disputeraient le marché. Je ne puis vous dire à ce sujet rien de précis. Ce qu'on peut constater, c'est qu'il s'est formé depuis peu de temps un groupe de banquiers qui veulent unir leurs forces pour combattre certaines influences qui ont pesé trop longtemps et trop lourdement sur notre marché.

Les obsèques de M. de la Rochejacquelein ont eu lieu hier au Pecq : le Sénat était représenté par plusieurs de ses membres.

Le Théâtre Italien donne ce soir son premier bal masqué : les invitations ont été répandues à profusion dans le demi-monde, on compte aussi sur la bonne société, mais en hommes.

Le nom de Benoît retentissait hier sous les voûtes du Palais-de-Justice. Il ne s'agissait pas du héros de M. Sardou, mais d'un vrai Benoît, en chair et en os, traduit devant la police correctionnelle pour injures envers un chef de gare d'une petite station de chemin de fer de la banlieue. Apostrophé par le chef de gare, pour être descendu du wagon avant l'arrêt complet du train, un voyageur blessé de l'apostrophe répond par une expression à peu près pareille à celle qui retentit le soir de Waterloo devant le dernier carré de la garde. Arrêté, interrogé par le chef de gare, le voyageur déclare se nommer Benoît. Colère du chef de gare, qui croit qu'on se moque de lui. Tout finit par s'expliquer, mais l'affaire aboutit devant le tribunal correctionnel. Là, le défenseur du prévenu, M. Schomoll, expose que son client, chargé par les entrepreneurs de la ville de Paris de diriger des travaux importants, est, malgré son nom de Benoît, un honnête homme, et après une chasteuse péroraison où il fait allusion à ce terme qu'une tradition a ennobli, quoique l'Académie le bannisse de son dictionnaire, il obtient que le sieur Benoît n'expie que par 50 fr. d'amende un mouvement de vivacité.

On avait dit, il y a quelque temps, que pour imprimer une vive impulsion au commerce parisien, le préfet de la Seine allait donner à l'Hôtel-de-Ville un bal chaque semaine. Ce bruit est démenti par le *Moniteur* qui annonce seulement deux bals à l'Hôtel-de-Ville, l'un pour le 24 janvier et l'autre pour le 21 février. En général les fêtes et réceptions privées sont moins nombreuses que les années précédentes. L'onchérissement de la vie à Paris en est la cause principale ; chacun se réserve et songe aux économies par nécessité. Sous ce rapport l'Exposition effraie les Parisiens.

CH. CAHOT.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos autres correspondances :

Paris, 11 janvier.

La question d'application au règlement du Corps législatif du sénatus consulte restreignant dans une certaine mesure, les prérogatives de cette assemblée est devenu le sujet des conversations dans les cercles politiques.

On parle aussi des discussions probables qui auront lieu à la Chambre. La croyance générale est que l'opposition serait disposée à montrer la plus grande modération.

Le bruit se confirme que le général Cousin-Montauban de Palikao remplacera M. Thouvenel comme grand référendaire.

Le ministère de la justice et le conseil

d'Etat viennent d'être saisis d'un projet de loi amendement celle de 1849 sur les conditions de la naturalisation en France. Trois années de séjour préalable, au lieu de dix, suffiraient dorénavant pour l'obtenir.

On s'est beaucoup entretenu de la visite faite mardi, vers quatre heures, par leurs Majestés dans le faubourg St.-Antoine. On attribuait cette visite à l'émotion causée dans cette partie de Paris par le renchérissement du pain.

Une petite mésaventure a signalé l'installation des ambassadeurs japonais au Grand Hôtel. Sur 60 colis qu'ils apportaient avec eux, 59 seulement sont arrivés à bon port. Le dernier n'a pu être retrouvé, et, comme toujours en ces circonstances, c'est le plus important qui fait défaut, celui qui contient les papiers et les notes personnels des ambassadeurs du Japon.

L'Empereur est parti ce matin de Paris pour aller chasser à Fontainebleau ; il sera de retour ce soir à 7 heures aux Tuileries.

Un grand dîner a eu lieu avant-hier au Palais-Royal, chez le Prince Napoléon. On cite parmi les invités, MM. Emile de Girardin, About, Taine, Guéroult, etc.

Une première réunion motivée par l'approche de la convocation des Chambres, a eu lieu hier chez M. Carnot. Il y a été pris, assure-t-on, d'importantes résolutions. Nous ne croyons rien hasarder en ajoutant que de profondes divergences se sont manifestées quant à l'attitude que, pour la discussion de l'Adresse, l'opposition devra prendre relativement à la question du Mexique, aux affaires d'Italie et à la réorganisation de l'armée.

Pour tous la Correspondance : J. REBOUX.

On se fait, en général, dans le public, une idée incomplète des devoirs et des risques attachés à la profession d'imprimeur. Cette question vient d'être mise en relief par le communiqué suivant, adressé au journal *La Liberté* :

« Dans son numéro du 9 janvier, le journal *La Liberté* insère une lettre dans laquelle M. Assolant attribue à « l'effet des » décrets sur la presse, » le refus opposé par trois imprimeurs, auxquels il avait proposé l'impression d'une brochure. »

« Cet écrivain s'est trompé. »

« Le décret du 17 février 1852 ne contient aucune disposition relative au régime de l'imprimerie. »

« D'une part, d'après la loi du 21 octobre 1814, qui n'a à aucune époque cessé d'être en vigueur, le brevet de l'imprimeur ne peut lui être retiré qu'après un jugement. C'est donc à tort que l'auteur de l'article insinue que le gouvernement a le droit de retirer arbitrairement à un imprimeur son brevet. »

« D'autre part, aux termes des lois générales sur la presse qui ont été appliquées sous tous les régimes, aux termes notamment de l'art 59 du Code pénal, l'imprimeur peut être reconnu complice d'un crime ou d'un délit reproché à un auteur. Si son ministère était obligatoire, il serait au moins injuste qu'il put légalement encourir une condamnation ; et si aucune responsabilité ne lui était imposée, la forme anonyme assurerait l'impunité à une multitude d'écrivains dangereux. »

« Il est donc tout naturel que l'imprimeur examine s'il doit ou non se prêter à la mise en œuvre d'une publication susceptible de tomber sous l'application des lois pénales. C'est son droit et c'est aussi son devoir ; et il y a lieu de s'étonner que l'auteur de l'article veuille faire d'un imprimeur un instrument passif en lui élevant l'appréciation de ses propres actes et la faculté de prévoir si, en donnant son concours, il ne se rend pas complice d'un crime ou d'un délit. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, prie les jeunes gens faisant partie de la classe 1866 de se présenter le lundi 14 courant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, afin de s'assurer de leur inscription sur le tableau de recensement.

Ceux qui ne se seraient pas encore présentés sont priés de le faire le lendemain 15 courant, à la Mairie de cette ville, afin de faire opérer leur inscription sur ledit tableau.

Mairie de Roubaix, 12 janvier 1867.

Le Maire,
ERNOULT-BAYART.

LISTE ÉLECTORALE.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS :

Que la liste des électeurs de Roubaix pour l'année 1867, sera déposée au secrétariat de la Mairie, depuis le 15 janvier jusqu'au 24 du même mois inclusivement, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Cette liste sera communiquée à tout réquerant.

Les demandes d'inscriptions, de radiations ou de rectifications quelconques devront être adressées à la Mairie dans cet intervalle de 40 jours. Après le 24 janvier, 5 heures du soir, aucune inscription nouvelle ne pourra être faite dans la liste électorale de 1867.

Le Maire engage instamment ses concitoyens à s'assurer de leur inscription avant l'expiration de ce délai et à provoquer le redressement des erreurs qui existaient en ce qui les concerne personnellement.

Roubaix, 13 janvier 1867.

ERNOULT-BAYART.

Pendant l'incendie de la rue des Ecorcheurs, M. Bonnier, juge-de-peace, a voulu procéder immédiatement à l'instruction de cette déplorable affaire. Grâce à son activité, il a pu recueillir des dépositions importantes : celle du jeune Lauwers (qui devait périr si malheureusement quelques heures plus tard), de son frère aîné, et de Goupil. Ces trois individus se trouvaient dans la maison au début de l'incendie et ont vainement cherché à empêcher Duquennoy d'accomplir sa criminelle tentative.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de Lauwers aîné et de Goupil (et non Grouille, comme on nous l'a fait dire par erreur) est relativement très satisfaisant. On espère les sauver.

Ce n'est que ce soir à cinq heures, après trois jours de recherches, que l'on a trouvé un dernier vestige du cadavre de Duquennoy.

La constatation judiciaire a été faite par M. le docteur Gargon, en présence de M. le juge-de-peace et de MM. les commissaires de police.

On sait qu'en vertu d'une circulaire ministérielle adressée à MM. les Préfets, deux écoles primaires publiques sur cent doivent être appelées à faire des compositions de dictée, d'arithmétique et d'écriture pour l'Exposition universelle.

Ces compositions ont eu lieu jeudi dernier.

Dans l'arrondissement, l'école communale de Roubaix, dirigée par M. Faidherbe avait été appelée à prendre part à ce concours ainsi que trois autres écoles de garçons, qui sont : l'école primaire supérieure ; la classe d'honneur des Frères de la doctrine chrétienne, de Lille, le pensionnat de M. Delesalle à Asq.

Il est question, assure-t-on, de donner dans l'éducation des lycées de l'Empire, une importance plus grande aux exercices

du corps. On sait que chaque lycée est pourvu d'un gymnase et que chaque élève est muni d'un habitement spécial, veste et pantalon en toile, avec ceinture. Le travail gymnastique, qui se fait à peine une fois par semaine et pendant une heure, serait renouvelé plus fréquemment. Cette modification, qui ne peut être d'ailleurs que salutaire à la santé des enfants, aura l'avantage de leur former de bonne heure et de les préparer aux marches et aux manœuvres militaires, et de leur rendre plus faciles l'école du soldat et le maniement des armes, qu'ils seront désormais forcés d'apprendre lorsqu'ils auront atteint l'âge de la conscription, sous le nouveau régime d'organisation militaire.

L'*Observateur* d'Avesnes annonce la mort de M. Godard-Desmarests, ancien député au Corps législatif, membre du conseil général du Nord, décédé à Trélons, à l'âge de soixante-dix ans.

Les quelques jours de froid assez vif qui ont marqué le commencement de l'année ont bien vite fait place à la neige, au dégel et à la pluie.

Pour peu que cela continue, nous n'aurons pas encore d'hiver de cette année, mais, en revanche, nous pourrions bien avoir tout à l'heure une seconde inondation à déplorer, car dans certains contrées, le sol est tellement détremé, les cours d'eau, les canaux et les rivières sont tellement remplis que la moindre crue les ferait déborder.

Si nous devons regretter l'absence réelle de l'hiver, qui nous débarrasserait peut-être du retour, au printemps, de l'épidémie cholérique de l'an passé, en purifiant l'air, il n'en est pas de même des oiseaux, car la gelée et la neige étaient à peine apparues qu'on leur faisait déjà une guerre des plus acharnées. C'est dans les campagnes surtout que la chasse aux oiseaux est terrible et on se demande vraiment comment ils ne disparaissent pas entièrement quand on voit l'empressement qu'on met à les détruire. La glu, les pièges de toutes sortes et le fusil sont mis en usage contre la vie de ces pauvres animaux que l'on tue presque pour le plaisir de les tuer, car, le plus souvent, on ne les mange même pas. Ceux que les destructeurs d'oiseaux ne peuvent atteindre dans la journée, ils les achèvent le soir dans les haies, dans les meules et aux toitures des maisons à l'aide de lanternes et de filets.

Les oiseaux qui échappent à une semblable destruction trouvent un autre ennemi, pendant l'hiver, dans les enfants qui détruisent leurs couvées ou enlèvent leurs petits ; il n'est pas rare même de voir des adultes chercher et prendre des nids d'oiseaux.

De sorte et si bien que ces chers petits êtres qui semblent avoir été mis au monde pour nous réjouir de leurs chants, et préserver nos arbres et nos récoltes, sont traités continuellement et poursuivis comme des bêtes fauves.

Il serait assez facile cependant d'arrêter cette destruction : ce serait de faire exécuter les lois et arrêtés qui protègent les oiseaux malheureusement il n'en est rien et tous les ours, sous les yeux des gardes champêtres, des délits sont commis sans qu'ils soient réprimés.

Nous ne pouvons que signaler les faits à l'autorité et appeler son attention sur ces délits dont nous poursuivons la répression, dans l'intérêt même des populations.

(Mémoires de Lille.)

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

La hausse toujours croissante du prix des blés et des farines rendant impossible le maintien du prix actuel du pain, le prix de vente sera porté à soixante-dix centimes, à partir du lundi quatorze janvier 1867.

L'attention de l'Administration a été appelée sur ce point que plusieurs sociétés

ne sera pas également malheureux dans l'impérissable événement de la disparition de Geronimo. Avec le temps, la douleur de Marie diminuera ; et qui pourrait lui faire oublier enfin tout à fait ce coup du sort, sinon vous, signor, qui possédez à un si haut degré, non seulement la sympathie, mais aussi la haute estime de son père ?

— Ah ! ne parlons pas de telles choses, dit Simon en soupirant. Je donnerais tout le bonheur que peut me promettre l'avenir pour revoir mon ami sain et sauf... Mais hélas ! hélas !

— Cela ne m'empêche pas, signor, de nourrir l'espoir que, si Geronimo a vraiment quitté ce monde, vous recevrez un jour la récompense de votre fidèle amitié et de votre magnanime générosité. Ainsi, à demain à deux heures ! Dieu soit avec vous, signor !

— Qu'il vous garde pareillement, messire bailli !

Le chevalier Jean Van Schoonhoven rétrograda dans la rue et se dirigea sur la place de Meir.

Simon Turchi le suivit d'un regard pensif jusqu'à ce qu'il eût tout à fait disparu à ses yeux.

Alors Simon regarda autour de lui, comme pour juger jusqu'à quel point le soir était tombé. Cet examen parut le convaincre qu'il n'avait pas de temps à perdre. Il s'enveloppa plus étroitement dans son manteau et entra dans une rue latérale à gauche, qui le conduisit bientôt dans les prairies désertes de l'Hôpital et devant la porte de son jardin.

Il mit la clef dans la serrure, ouvrit la porte et traversa le jardin dont

l'obscurité rendait les sentiers presque invisibles.

Arrivé dans le pavillon, il fit du feu, alluma une lampe et monta à l'étage, dans une chambre dont lui seul avait la clef, et qui lui avait servi de chambre à coucher quand, dans des temps meilleurs, il avait coutume de passer parfois la nuit au pavillon.

Il rejeta son manteau et s'assit sur une chaise, près de la table.

Il fallait que de pénibles et douloureuses pensées l'émussent, car sur son visage se succédaient convulsivement des expressions diverses.

Il avait tiré une petite fiole de son pourpoint et la tournait et la retournait d'une façon presque machinale sous ses yeux.

Peu à peu cependant le nuage qui obscurcissait son esprit parut s'éclaircir. Il remit la fiole dans la poche de son pourpoint et murmura après quelques instants de réflexion plus calme :

— Mais pourquoi m'effrayer et trembler ainsi ? Ne m'attendais-je pas à cette perquisition ? Mes précautions ne sont-elles pas bien prises ? Qu'ai-je à craindre ? Julio est déjà si loin, que personne ne peut le rattraper. Si on trouve le cadavre dans la cave, eh bien, j'imputerai le crime à Julio.

Mon explication est si bien préparée, que pas une âme ne me soupçonnera. Qui peut le savoir pourtant ? Oh ! ce doute tourmentant ! Quel terrible coup de dé Richesse, considération, puissance et la main de Marie Van de Werve, contre ma vie et l'honneur de toute ma famille ! Triompher et être heureux à jamais, ou succomber et mourir sur l'échafaud ! Si j'allais sur-le-champ chez le bailli et accusais Julio de meurtre ? On pourrait alors moins me

souçonner. Non, non, on fera, ici une perquisition superficielle et à la hâte, pour donner satisfaction au peuple. Si Julio tout bien disposé en bas, on se contentera de jeter un coup d'œil dans la cave. Ma présence imposera aux agents de la loi, et ils n'oseront pas pousser leurs recherches assez loin pour qu'elles puissent me lier comme un indice de soupçon.

Si on ne trouve pas le corps, comme c'est probable, l'affaire reste à jamais secrète, et j'esquis désormais libre de toute crainte et de toute inquiétude. Allons ayons bon courage ! Descendons à la cave pour voir si Julio a bien rempli sa tâche avant son départ.

Il s'approcha d'une grande armoire, y prit une bouteille, se versa un grand verre de vin et le vida silencieusement. Puis il prit une lampe et quitta la chambre.

Er arrivant au rez-de-chaussée, il alla droit vers l'entrée de la cave ; mais, lorsqu'il eût jeté les yeux dans la sombre profondeur de l'escalier, il hésita et fit deux ou trois pas en arrière.

— C'est singulier, dit-il ; voilà qu'il me prend une irrésistible peur ! Je suis tout émi, et je recule d'effroi devant ce sombre trou, comme si les morts pouvaient se lever de leur tombe pour se venger... Quel j'ai eu le courage de le frapper lorsqu'il était vivant, et je tremblerais à l'approche du lieu où repose sa dépouille inanimée ? Allons, allons, arrière cette terreur d'enfant !

Quelle résoluces que fussent ses paroles, le signor Turchi n'était cependant pas rassuré, et son cœur battait violemment tandis qu'il s'approchait de nouveau à pas lents de l'entrée de la cave. Il s'arrêta

même un instant avec hésitation, en plongeant le regard au fond du couloir ; mais il mit enfin le pied sur l'escalier...

Tout à coup il fut frappé d'une violente émotion ; il s'arrêta tout tremblant, à un certain bruit qu'il croyait entendre à l'extérieur du bâtiment.

— Qu'est-ce que cela ? Ne me trompé-je pas ? On ouvre la porte du jardin avec une clef ? Vient-on me surprendre ici ? Serais-je trahi ?

Après être resté un instant immobile, il s'enfuit loin de la cave, posa la lumière sur la table et murmura, les cheveux hérissés par la terreur :

— Voilà qu'on ouvre la porte du pavillon ! On est dans la maison ! On vient ! Ciel ! qu'est-ce que ce peut être ?

Un homme se montra sur le seuil de la chambre ou se trouvait Simon Turchi :

— Oh ! Julio, mon maudit serviteur ! Julio ! c'est Julio ! s'écria Simon en proie au plus violent désespoir et en s'affaisant sur son siège.

Le domestique chancelait légèrement sur ses jambes et paraissait ivre. Ses yeux étaient rouges, ses yeux égarés, et sur ses lèvres se jouait un sourire qui témoignait bien que la présence de son maître le surprenait désagréablement, mais qui, en même temps faisait supposer que la colère de Simon le laissait parfaitement tranquille. Il tenait à la main, en entrant un petit pain de froment ; mais il se hâta de le fourrer dans son pourpoint, comme s'il voulait le cacher à Turchi.

Après avoir fixé pendant un instant un regard foudroyant sur son domestique, Simon Turchi se leva brusquement et dit d'une voix tonnante en serrant les poings :

— Ah ! c'en est trop ! Infâme traître ! lâche coquin, d'où viens-tu ? Est-ce l'enfer lui-même qui te ramène pour notre malheur à tous deux ? Parle, maudit ! Ivrogne, parle et tâche de me donner un motif de la présence ici ! Vite ou je te renverse agonisant à mes pieds. Mon poignard a soif de ton sang !

Julio tira son couteau de la gaine et balbutia d'une langue embarrassée par l'ivresse :

— Attendez un peu, signor... Le vin, le doux vin a obscurci mes idées. Vous voulez me tuer ? En vérité, il ne serait pas mal que l'un de nous deux, rendit ici le dernier soupir : le bourreau en aurait d'autant moins de besogne... Mais quel sera celui qui ira le premier rendre son compte là-haut, c'est ce que vont décider mon couteau et votre poignard. Je suis prêt.

— Insolent ! s'écria Turchi en grinçant des dents ; mon propre sult et le tien, stupide lâche, me forcent à une pénible circonspection, mais ne me brave pas ! Voyons : pourquoi n'est-tu pas en route pour l'Allemagne ?

— Ah ! vous me demandez là une chose que je ne sais pas bien moi-même. Attendez ! au moment où je voulais partir, je suis allé au *Cygne couronné* et j'y ai bu quelques pintes de vin... Ce matin, je me suis éveillé devant une table du *Dé d'argent*. Comment j'y suis venu, je l'ignore. Il était déjà trop tard pour passer la porte. Je résolus d'attendre jusqu'à demain ; et je venais ici passer la nuit et prendre un peu de repos avant de ma mettre en voyage.

HENRI CONSIGLIANI.

La suite au prochain numéro.